HESAV Haute École de Santé – Vaud

Descriptif de module 3002

Hes·so

Domaine : Santé ***Filière*** : Technique en Radiologie Médicale

1. Intitulé du module : Interventions professionnelles 3b *2025-2026*

Code : S.RM.SO370.3002.IH.F.22

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : ☒ Module obligatoire dont l'échec définitif entraine l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :
☐ Module sur 1 semestre
☒ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☒ Semestre de printemps
☐ Autre : ……

2. Organisation

Crédits ECTS : 7

Langue principale d'enseignement : Français

Autres compétences linguistiques : Anglais (lectures, articles, etc.)

Exigences liées à la fréquentation de la formation : -

3. Prérequis

☐ Avoir validé le module -

☐ Avoir suivi le module -

☒ Pas de prérequis

☐ Autre : -

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences ☒ Ab1 ☒ Ab2 ☒ Ab3 ☒ Ab4 ☒ Ab5 ☒ Ab6 ☒ Ab7

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences ☒ Bb1 ☒ Bb2 ☒ Bb3

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences ☒ Cb1 ☒ Cb2 ☒ Cb3

D. Rôle de Leader : Compétences ☒ Db1 ☒ Db2 ☒ Db3

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences ☒ Eb1 ☒ Eb2 ☒ Eb3 ☒ Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences ☒ Fb1 ☒ Fb2 ☒ Fb3 ☒ Fb4 ☒ Fb5

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences ☒ Gb1 ☒ Gb2 ☒ Gb3

Objectifs généraux d'apprentissage

Axe 1

1. Mettre en place des stratégies de résolutions de problèmes professionnels dans les rôles définis dans le référentiel de compétences TRM
2. Exercer son leadership dans la collaboration intra et interprofessionnelle, notamment dans la transmission de savoirs en imagerie médicale
3. Développer des stratégies de résolutions de problèmes éthiques et moraux rencontrés dans sa vie professionnelle
4. Respecter les règles de déontologie de sa profession et les principes éthiques

Axe 2

5. Illustrer chacune des démarches cliniques avec des exemples issus de sa propre expérience et celle des autres
6. Justifier sa pratique auprès de tiers

Axe 3

7. Élaborer des stratégies de collaboration favorisant la qualité et la sécurité des soins.
8. Coordonner les interventions entre professionnels, patients et proches, en se référant à un leadership approprié

Axe 4

9. Formuler les concepts de l'assurance qualité pour des systèmes basés sur l'intelligence artificielle
10. Questionner les forces et limites de la cybersanté et l'intelligence artificielle sur les plans clinique, légal, éthique et déontologique
11. Organiser la procédure d'autorisation, définir les secteurs contrôlés ou surveillés et édicter des mesures correspondantes
12. Effectuer les mesures de libération des matières ou des secteurs
13. Appliquer dans des situations concrètes les tâches et les devoirs de l'expert en radioprotection
14. Établir les directives internes de radioprotection, tout en assurant et contrôlant leur application
15. Gérer un incident clinique en lien avec les différentes modalités d'imagerie en mobilisant le concept du risque
16. Organiser la formation/ l'instruction des personnes internes et externes au service afin d'assurer un comportement adéquat et conforme aux règles de radioprotection
17. Appliquer la législation et les recommandations en vigueur en lien avec l'expertise en radioprotection

Axe 5

18. Discuter des applications d'intelligence artificielle dans le domaine du diagnostic et du pronostic selon le contexte clinique
19. Adopter une posture réflexive en regard de son action professionnelle, celle de ses pairs et des bonnes pratiques
20. Assurer une intervention professionnelle de qualité et adaptée à tout type de patient et de contexte
21. Questionner les applications de l'intelligence artificielle dans la formation et le traitement de l'image
22. Mettre en relation la qualité de l'image, l'anatomie, la physiologie et la pathologie avec le contexte clinique
23. Mettre en œuvre des outils permettant l'adaptation de sa méthodologie de travail en fonction de la singularité et la complexité de l'intervention professionnelle

5. *Contenus et formes d'enseignement*

Contenus

- Expertise
  - Rôle(s) de TRM expert dans divers champs d'activité
  - Expertise en radioprotection B/C
  - Evaluation par les pairs
  - Gestion de situations d'urgences (réaction PDC, BLS-AED)

- Professionnalisation
  - Droits des patients et responsabilités du TRM
  - Création de réseaux professionnels (marché du travail TRM, firmes et industries, Ra&D)
  - Analyse de pratique

Modalités pédagogiques

☒ Cours magistral	☒ Séminaire	☒ Projet
☒ Atelier/laboratoire	☒ Simulation	☐ Formation pratique/stage
☒ Modalité digitale	☐ Autre (préciser) : ……	

6. *Modalités d'évaluation et de validation*

☐ Ecrit sur table	☐ Oral	☐ Pratique
☒ Dossier	☐ ECOS	☒ Autre : Présence obligatoire à l'atelier PRITS, aux analyses de pratiques, à la formation BLS-AED, aux simulations et à l'évaluation par les pairs
☐ ……	☐ ……	

Le module est validé si l'étudiant.e obtient au moins la qualification E au module.
Si l'étudiant.e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.
Si l'étudiant.e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisés dans le syllabus. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant.e.s au plus tard le jour de la présentation du module.

7. *Modalités de remédiation et de répétition*

Remédiation

☒ Remédiation possible
☐ Pas de remédiation
☐ Examen complémentaire
☒ Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant.e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un.e étudiant.e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.
La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec.

Conformément à l'art. 29, al. 6 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. *Remarques*

- Module à visée intégrative
- Mobilisation active du modèle opératoire

9. *Bibliographie principale*

Voir bibliographies des autres modules

10. *Enseignant.e.s*

Alain Bass, Ina Buchillier-Decka, Meryam Butt (ext.), Cosmin Campeanu, Julien Caldas Rodrigues (ext.), Nicolas Cherbuin (ext.), Stephanie de Labouchere, Alexandre Dominguez, Laurence, Flaction, Tamara Fontaine, Isabelle Gremion, Régis LeCoultre, Claire Schiesser, Olivia Sautier, Kevin Sprengers, Stephane Tual (ext.), Songül Ulukütük-Yavavli

Responsable de module : Kevin Sprengers

Descriptif validé le 20.08.2025 **par** Laurence Flaction